

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 mars 2023 à 19h à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM Michel Proulx, Marcel Guérin et Loïc Dewavrin, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Est absent :

Le conseiller, M. Jacques Bouchard

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier

Mme Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2023-03-121 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2023

Le point 3.1 est retiré de l'ordre du jour :

3.1 Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relative au traitement de l'eau potable et au pompage des eaux usées domestiques du domaine Lucerne

Il est proposé par Lyndsay Simard

Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2023

2. Ressources matérielles et immobiliers

2.1 Acquisition des installations et infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire du domaine Lucerne

3. Ressources financières

3.1 Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relative au traitement de l'eau potable et au pompage des eaux usées domestiques du domaine Lucerne **(POINT RETIRÉ)**

Période de questions uniquement sur les points de l'ordre du jour

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2023-03-122 Acquisition des installations et infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire du domaine Lucerne

ATTENDU la volonté d'optimiser le réseau municipal d'eau potable pour l'ensemble des citoyens desservis;

ATTENDU QUE le projet d'acquisition des installations et infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire du domaine Lucerne est conditionnel, entre autres, à l'obtention, par la Municipalité, de subventions et à l'approbation d'un règlement d'emprunt permettant de financer ladite acquisition;

ATTENDU QUE 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015) est propriétaire de deux immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et sur lesquels se trouvent une usine de distribution d'eau potable ainsi qu'une usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015) est également propriétaire des réseaux d'aqueduc et d'égout privés en lien avec l'usine de distribution d'eau potable et l'usine de traitement des eaux usées ci-haut cités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se porter acquéreur de l'usine de distribution d'eau potable, de l'usine de traitement des eaux usées de même que des réseaux d'aqueduc et d'égout appartenant à 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015);

ATTENDU les pourparlers des parties lors d'une réunion tenue le 22 mars 2023;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la convention d'offre d'achat pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 324 654, 4 453 246 ainsi que l'entièreté des réseaux d'égout et d'aqueduc avec 9314-3782 Québec Inc. (Services 2015);

DE MANDATER le cabinet François Leroux notaire et conseiller juridique Inc. pour la préparation de l'acte de vente et de tout document inhérent à la clôture de la transaction.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes *présentes* (aucun citoyen présent à la séance)

Début de la période : n/a

Fin de la période de questions : n/a

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2023-03-123 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h12.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier